

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de "La Semaine Religieuse" à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permia d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Allocution prononcée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII dans le consistoire du 24 mai.—Lettre pastorale de Mgr l'Archevêque de Montréal à son diocèse.—Fête-Dieu.— Au Sacré-Cœur.— Consultation.— Décisions.— Chronique.— Nouvelles religieuses : Rome, France.—Les deux nouveaux martyrs.—Décès.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE,	23	JUIN	— St-Antoine de Longueuil.
MARDI,	25	“	— St-Calixte.
JEUDI,	27	“	— St-Cuthbert.
SAMEDI,	29	“	— Notre-D. de Grace.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	23	JUIN	— 2 P. du dim. dans l'oct., sem.
Lundi,	24	“	— ST-JEAN-BAPTISTE, d. 1 cl.
Mardi,	25	“	— St-Guillaume Abbé, d.
Mercredi,	26	“	— SS. Jean et Paul, MM. d.
Jendredi,	27	“	— Oct. de la Fête-Dieu, doub.
Vendredi,	28	“	— JEUNE, S.-C. de Jésus, d. 2 cl.
Samedi,	29	“	— SS. PIERRE et PAUL, Ap. d. 1 cl.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

DIMANCHE 23. — Annonce des Fêtes de St-Jean-Baptiste et SS. Pierre et Paul, et du jeûne de la veille des SS. Pierre et Paul.

CATHEDRALE. — Dimanche 23, messe basse à 10 hrs. Vêpres et salut à 5 heures.

NOTRE-DAME. — Dimanche 23, à 8 hrs, messe basse suivie de la procession du T. S. Sacrement, présidée par Mgr de Montréal.

ASSOMPTION — Grand messe pontificale le 27.

VISITE PASTORALE — Lundi 24, à St-Frs de Sales ; mardi 25, à Terrebonne ; jeudi 27, à Ste-Anne des Plaines ; Vendredi 23, à Ste-Sophie ; samedi 29, à St-Hypolite.

DIMANCHE 23. — Solennité des Titulaires de St-Régis, Ste-Julienne et St-Louis de Gonzague.

A V I S

Pour les abonnements et l'administration de la SEMAINE RELIGIEUSE, s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

Pour la rédaction s'adresser à M. l'abbé J. M. Enard ou à M. l'abbé P. N. Bruchési.

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL A SON DIOCESE

EDOUARD CHARLES FABRE, par la Grâce de Dieu et du Siège apostolique, Archevêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et aux fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Publication de la Constitution "Jamdudum."

Nos très chers Frères,

Nous sommes heureux de porter aujourd'hui à votre connaissance la Constitution apostolique "Jamdudum" du 2 février dernier, qui établit des relations nouvelles entre l'Université Laval et sa succursale de Montréal.

Vous y verrez N. T. C. F., une marque évidente de la sollicitude de Sa Sainteté pour la ville de Montréal, à laquelle le Saint Siège accorde certains avantages, qui, dans ses intentions, sont de nature à rencontrer les exigences de la situation présente, sans briser en aucune façon les liens étroits qui nous unissent à l'Université Laval. Ces instructions, du reste, du St-Siège, sont clairement exposées dans ce vénérable document, et nous ne manquerons pas de les accepter avec la plus grande joie, étant bien convaincus que l'illustre Léon XIII, avec le coup d'œil qui le distingue, a vu ce qu'il y avait de mieux pour nous dans les circonstances actuelles.

C'est donc avec la plus grande reconnaissance pour le Siège apostolique que nous accueillerons l'expression de ses désirs et de ses volontés, qui nous sont exprimés d'une manière aussi solennelle dans cette Constitution.

Mais notre reconnaissance ne doit pas être stérile et inféconde ; elle doit être active ; nous ne devons pas nous borner à saluer avec respect l'institution universitaire ; nous lui devons de plus toute notre coopération, et, soit dans le clergé, soit parmi les fidèles, tous, il Nous semble, ont pour devoir d'aider, dans la me-

sure de leurs forces et dans la sphère d'action qui leur est propre, à maintenir ce sanctuaire de la science.

Amour doux et reconnaissance au *S^t-Siège*, N. T. C. F., et de notre part, un grand zèle, un zèle généreux et sincère pour seconder les vues du Père commun.

Nous nous bornons à ces quelques mots pour le moment, les sollicitudes de notre visite pastorale Nous empêchant de vous entretenir plus longuement à ce sujet.

Seront la présente Lettre Pastorale et la Constitution "*Jamdu-dum*" publiées dans toutes les églises, chapelles, du diocèse où se fait l'office public et au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donnée à *St-Martin*, en cours de visite pastorale, le dix-sept du mois de juin 1889, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Chancelier.

† EDOUARD CHS, Arch. de Montréal.

Par mandement de Monseigneur.

T. HAREL, Ptre,
Chancelier.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR S. S. LEON XIII DANS LE CONSISTOIRE DU 24 MAI

Vénérables Frères,

Ayant à pourvoir en ce jour aux vides qui se sont faits dans votre illustre Collège et aussi dans les rangs de l'épiscopat, Nous souhaiterions vivement pouvoir Nous entretenir avec vous d'un cœur tranquille et joyeux, et n'apporter ici ce que l'on serait heureux d'entendre.

Mais comment le pourrions-Nous, dans un état de choses si dur et si pénible ? Ils nous environnent comme vous le voyez, ces mêmes maux et ces mêmes difficultés qui ont suivi, il y a dix-neuf ans, la prise de la Ville ; bien plus, ils se sont aggravés en se prolongeant et l'on ne peut dire quelle mesure ils atteindront, si l'on considère la disposition d'esprit des ennemis, dont

les desseins, comme une cruelle expérience nous le prouve, sont enhardis par le long succès.

Vous êtes témoins, Vénérables Frères, du cours que prennent les choses : quelle est, d'une part, l'audace de ceux qui violent la majesté pontificale ; de l'autre, l'impunité dont ils jouissent. Il ne saurait y avoir de doute sur les projets que l'on poursuit : ils éclatent de toutes parts et sont démontrés par le multiple témoignage des faits. C'est ainsi que les hostilités deviennent de jour en jour plus violentes contre les institutions chrétiennes, pendant que la liberté du Pontife romain est enchaînée et opprimée. C'est ainsi que nous voyons exciter l'opinion populaire contre le pouvoir sacré du Siège Apostolique, et attiser impunément la haine de la multitude par des excès quotidiens de langage.

On en est déjà venu au point que, dans cette ville même, presque sous Nos propres yeux, on permet à l'impiété d'offenser la religion de Jésus-Christ par un outrage éclatant et permanent, en décrétant avec une insolente ostentation que les honneurs dus à la vertu seront rendus à un apostat de la foi chrétienne.

Pour ces motifs, les catholiques du monde entier portent dans leur cœur une incessante inquiétude. Ils ne sauraient en effet, ni supporter sans se plaindre l'indigne condition faite à leur Père commun, ni ne point prendre souci de la liberté du suprême ministère en la personne de l'évêque de leurs âmes.

Aussi ne cessent-ils de Nous consoler par une admirable piété et un dévouement sans égal ; en ces derniers temps, s'étant réunis avec un extrême empressement dans les capitales de diverses contrées de l'Europe, pour concerter des projets utiles au bien commun, vous savez quelle large part de leurs pensées et de leurs préoccupations ils ont faite à ce Siège Apostolique.

En affirmant que, pour sauvegarder en la personne du Pontife la liberté du ministère apostolique, la souveraineté temporelle était nécessaire, ils ont conformé, comme il convenait, leurs déclarations à l'exemple et aux doctrines du Siège Apostolique. En décidant qu'ils s'efforceraient par tous les moyens légitimes d'obtenir que le Souverain Pontife soit replacé de fait dans les conditions de liberté qui lui sont dues, ils ont fait usage de leur droit, car ils ont pris la défense d'une cause très juste qui doit être tenue comme la cause commune de tous les catholiques.

Pour cette cause, Nous combattons Nous-même depuis longtemps, ardemment, et au premier rang, conformément à notre

devoir, et, avec l'aide de Dieu, ni la durée du temps ni la grandeur des difficultés ne Nous détourneront de la défendre.

Maintenant, pour réaliser l'objet et le but de cette assemblée, Nous avons décidé d'adjindre à votre Collège quelques évêques de France, de Belgique et de Bohême, qui sont estimés pour leur piété et leur doctrine et qui ont donné, dans l'administration de leurs diocèses respectifs, l'éclatant exemple des vertus épiscopales, comme aussi deux prélats romains qui, dans l'accomplissement de diverses charges, ont longtemps prêté au Siège Apostolique un concours digne d'éloges.

FÊTE-DIEU

C'est demain le triomphe de l'Eucharistie. Voilé sous les espèces sacramentelles, Jésus-Christ va paraître au milieu de son peuple pour le bénir et en être adoré. Il sera sous le dais comme roi de la terre et des cieux ; Grand-Prêtre et Pontife souverain, il sera escorté de ses ministres ; on lui offrira de l'encens et il le recevra comme Fils de Dieu et Dieu lui-même ; des milliers de fidèles l'accompagneront comme le suivaient autrefois les foules de la Judée ; les chants de reconnaissance et d'amour retentiront en son honneur ; les fleurs seront répandues sur son passage ; on lui dressera des autels sur nos places publiques, on érigea pour lui des arcs de verdure ; *Hosanna*, crieront tous les cœurs ; *O salutaris hostia !* C'est donc demain un grand et beau jour, jour de bénédiction et de grâces. Montréal donnera un spectacle que peuvent nous envier bien des peuples privés hélas ! de cette liberté religieuse dont nous jouissons et qui fait notre bonheur et notre gloire.

Mais que s'est proposé l'Eglise en instituant cette procession du Saint-Sacrement ? Quatre fins principales, répondrons-nous avec Bourdaloue : 1o reconnaître le don incomparable que Jésus-Christ nous a fait de son corps et de son sang ; 2o répandre les faveurs et les bénédictions célestes que Jésus-Christ porte avec soi ; 3o confondre l'incrédulité des hérétiques ; 4o réveiller et affermir la foi des fidèles.

1o Reconnaître le don que Jésus-Christ nous a fait de son corps et de son sang. La reconnaissance veut que l'on publie le

bien reçu et qu'on l'emploie à la gloire du bienfaiteur. Voilà pourquoi l'Eglise, redevable à Jésus-Christ d'un sacrement où sont contenues toutes les richesses de la miséricorde et où réside corporellement la plénitude de la Divinité même, ne veut pas que ce soit un trésor caché. Elle le montre donc sur les places publiques et le présente à la vue de tout le peuple : Allons semble-t-elle nous dire avec le Prophète royal, faisons retentir de toutes parts des chants d'allégresse. Humilions-nous devant notre Dieu et adorons-le ; car c'est le grand Dieu et nous sommes son peuple et les brebis de son troupeau.

2o Répandre les faveurs et les grâces que Jésus-Christ porte avec soi. Sans doute pour exercer sa toute puissante vertu, Jésus-Christ n'a pas besoin d'être présent à nos faiblesses et à nos misères. Ce qu'il faisait autrefois il le peut faire encore ; absent comme présent, il voyait le fond des cœurs, guérissait les malades et ressuscitait les morts. Mais la présence de ce bon Maître, surtout dans une cérémonie qui est toute à sa gloire, l'engage à se communiquer, à ouvrir tous ses trésors, à les faire couler avec moins de réserve. Pourquoi les Juifs s'empressaient-ils autour de lui ? Parce que de lui sortait une vertu miraculeuse et bien-faisante. Cette vertu est toujours la même et c'est dans les saintes visites du Seigneur qu'il s'en fait une effusion toute nouvelle. Il n'attend pas pour cela que nous allions à lui ; il vient lui-même à nous, et nous tendant les bras, il ne cesse point de nous dire : *Puisez avec joie dans les sources du Seigneur.*

3o Confondre l'incrédulité des hérétiques. Que n'ont-ils pas dit contre le sacrement de l'autel ! l'Eglise, après avoir employé pour les convaincre les plus solides raisonnements a voulu opposer à leurs négations le magnifique appareil de cette fête. C'est un témoignage qui frappe les yeux, qui des yeux se communique à l'esprit et peut faire impression sur leurs cœurs. Car le dessein de l'Eglise n'est pas de les confondre, précisément pour les confondre, mais de les engager à rentrer en eux-mêmes et à revenir de leurs erreurs.

4o Réveiller et affermir la foi des fidèles. Combien de chrétiens dont la foi s'affaiblit et n'a pas ce degré de fermeté qui fait agir et porte à la pratique ! De là viennent tant d'irrévérances qui se commettent devant les autels, cette tiédeur avec laquelle on assiste au sacrifice, où l'on approche de la sainte table. Mais est-il rien de plus propre à exciter cette foi lente et comme assou-

pie, que la fête de ce saint jour ? Qu'est-ce, en effet, que l'auguste cérémonie où se rassemble tout le corps des fidèles, sinon une nouvelle profession de foi que fait l'Église, profession publique, commune et par là même plus efficace ?

Cet exemple mutuel que les fidèles se donnent les uns aux autres, cette union des esprits et des cœurs dans un même sentiment de religion et de piété ne sont-ils pas de nature à produire une conviction qui, dans un moment, lève toutes les difficultés et résout tous les doutes ? Ah ! que cette fête nous soit particulièrement chère et du fond du cœur adorons, louons et remercions l'aimable et divin Roi qui va passer au milieu de nous en faisant le bien.

AU SACRÉ-CŒUR

Acte de consécration qui sera lu à Paray-le-Monial, et à Montmartre, le jour de la fête du Sacré-Cœur.

O Jésus, vivant et régnant dans le très Saint-Sacrement de l'Eucharistie, nous voici prosternés à vos pieds pour adorer votre divine majesté et lui rendre les hommages qui lui sont dûs par les créatures de vos mains.

Nous confessons que vous êtes réellement présent, Dieu et homme, dans la très sainte Eucharistie, et nous croyons de toutes les forces de notre âme à la charité infinie qui vous a fait instituer ce sacrement. Nous comprenons que vous êtes la voie, la vérité et la vie, la voie que nous voulons suivre, la vérité que nous voulons croire, la vie de la grâce en ce monde, la vie de la gloire dans le ciel. En nous prosternant devant vous, nous vous disons comme votre apôtre avec toute notre foi et tout notre amour : Non, Seigneur, nous ne nous séparerons jamais de vous, et à qui irions-nous ? C'est vous qui avez les paroles de la vie éternelle.

O Jésus, votre charité surpasse toutes nos pensées, tous nos désirs. Vous avez voulu nous ouvrir votre Cœur sacré ; par un trait admirable de votre amour, vous l'avez proposé à nos adorations dans ces derniers siècles, afin de nous révéler davantage encore la charité qui vous a fait endurer toutes les souffrances de votre sainte Passion et instituer l'adorable sacrement de nos autels.

Mais, ô Jésus, il y a des multitudes d'hommes qui ne vous connaissent pas, qui vous oublient, qui vous blasphèment. Ces hommes sont nos frères. Nous venons humblement vous demander pardon pour eux et pour nous.

O Jésus, roi et maître des nations, vous qui nourrissez les âmes du pain de vie, descendu du ciel, nous vous adorons avec les anges et les saints ; nous demandons que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté s'accomplisse sur la terre comme au ciel.

Pardon, ô Jésus, pour l'orgueil impie qui voudrait effacer le nom de Dieu, votre Père, et votre nom béni de la face de la terre ; qui voudrait en faire disparaître votre croix, le signe de notre Rédemption.

Pardon pour la profanation du saint jour du dimanche que vous avez réservé à votre gloire et donné aux hommes pour qu'ils puissent jouir de leur liberté d'enfants de Dieu et, durant leur vie terrestre, se préparer au bonheur éternel.

Pardon pour ceux qui, méconnaissant les desseins de votre Providence pour le salut des sociétés humaines, voudraient détruire ou lier la puissance que vous avez donnée au successeur de Pierre en l'établissant le vicaire de votre autorité et de votre charité sur la terre.

Pardon pour nous-mêmes, ô Jésus, qui avons connu votre amour et qui ne vous avons point assez aimé. Vous avez demandé qu'une solennelle réparation fût offerte à votre Cœur adorable pour tous les outrages commis envers le sacrement des autels.

Cœur sacré de Jésus, nous voici devant vous pour obéir à votre appel. Par une admirable et miséricordieuse disposition, vous avez placé dans la capitale de la France et sur la terre arrosée du sang de nos martyrs l'église du Vœu national, élevée à votre gloire. Vous avez rappelé la France pénitente et dévouée à votre royal service.

Nous voici devant vous pour reconnaître votre souverain domaine sur nous, sur nos familles, sur notre patrie, et nous consacrer entièrement à vous.

Nous vous consacrons tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons ; disposez de toutes les puissances de notre âme et de toutes les forces de notre corps.

Nous vous consacrons nos familles, pour que vous y régniez par l'observation fidèle de vos commandements et des préceptes de votre Eglise.

Nous voulons travailler à établir votre règne dans la société en respectant toujours vos saintes lois, et en usant de l'influence que nous pouvons avoir pour les faire respecter et y conformer nos lois et nos institutions nationales.

Ouvrez, Cœur sacré de Jésus, ouvrez-nous les trésors de votre charité infinie. Le sang qui a coulé de votre blessure a racheté le monde ; qu'une goutte de ce sang divin, par sa toute-puissance, rachète encore une fois cette France que vous avez aimée et qui, revenant de ses longues erreurs, veut rester dans sa vocation chrétienne. Oubliez nos iniquités pour ne vous souvenir que des saintes œuvres de nos pères et laissez couler sur nous les flots de votre miséricorde.

Cœur adorable de notre Dieu, la nation française vous implore, rendez-lui votre amour, bénissez-la, sauvez-la.

O Marie, reine de la France et Notre-Dame de Paris, daignez porter à votre divin Fils nos humbles supplications. Amen !

F

CONSULTATION

Les chapelets des Croisiers peuvent-ils être rosariés et peut-on par une seule et même prière gagner ces diverses indulgences à la fois.

Réponse : 1o Il ressort d'une réponse de la S. Congrégation, du 29 février 1820 que l'on peut attacher au même chapelet diverses indulgences ; par exemple, celles des Croisiers, du Rosaire, de Ste-Brigitte, etc ; mais 2o il paraît résulter clairement de la même réponse que ces indulgences ne peuvent être gagnées que successivement, et non simultanément par une seule et même prière. Donc, dit à ce sujet le P. Van der Burgt, de l'Ordre des Croisiers, les personnes donc, dont le chapelet a reçu ces différentes bénédictions, doivent former leur intention ; mais quand elles ne se sont pas proposé de gagner les unes de préférence aux autres, il nous paraît évident avec la *Revue Théo.*, que la volonté des fidèles est alors de gagner les plus considérables. Or, en égard à la bonté de Dieu, nous pouvons être certains que cette intention implicite suffit pour assurer aux fidèles le gain de ces indulgences.

DECISIONS

Léon XIII a permis que l'on pût gagner les indulgences de l'*Angelus* et du *Regina Coeli* à un autre moment que lorsque la cloche sonne et dans une autre attitude que debout ou à genoux, si l'on a des raisons légitimes. Ceux qui ne savent pas ces prières peuvent les remplacer par cinq *Ave Maria*.

Quand on est empêché d'aller faire le chemin de la croix et que l'on n'a pas un crucifix indulgencié à cet effet, on peut gagner les indulgences si l'on dit les vingt *Pater, Ave, et Gloria Patri*, avec une personne qui tient à la main un crucifix indulgencié à cet effet. (S. C. Ind. 19 janv. 1884).

CHRONIQUE

Grâce à la générosité d'anciens élèves et amis, prêtres canadiens résidant aux Etats Unis, la chapelle du collège de l'Assomption est toute restaurée et magnifiquement décorée. La dédicace solennelle en sera faite le 27 courant par Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal.

* * *

La bénédiction de la première pierre de l'église St-Antoine, a eu lieu dimanche dernier; Monseigneur l'Archevêque a présidé la cérémonie et le sermon a été donné par M. McCollen, P. S. S. Il y avait une affluence considérable de fidèles et de prêtres. Toutes les sociétés irlandaises de la ville assistaient, accompagnées de plusieurs corps de musique, et la fête a pris les proportions et le caractère d'une véritable démonstration religieuse et patriotique.

* * *

Il n'y a pas longtemps mourait à Montréal un de nos premiers citoyens, homme très riche qui léguait une somme considérable

pour diverses bonnes œuvres. Dans les lettres de faire-part, aux nombreux amis du défunt, il fut expressément demandé de ne pas faire parvenir de fleurs pour l'ornementation du cercueil et de la chambre mortuaire, vû que cela est peu conforme à l'esprit de l'Eglise et à la nature des sentiments qui naissent de la pensée et du souvenir de la mort.

Moins de fleurs et plus de prières, tel était le sens de la recommandation.

Nous proposons volontiers cet exemple à l'imitation des familles chrétiennes.

* * *

M. l'abbé J. A. Provençal, curé de St-Césaire, St-Hyacinthe, décédé le 16 courant, était de la société d'une messe. 20 juin 1889.

T. HAREL, Ptre, Chancelier.

* * *

L'Union St-Josph de Montréal, cette admirable société de bienfaisance mutuelle, vient de publier son rapport pour l'année finissant le 1er mai.

Il appert, par cet exposé, que durant cette année, 69 malades et 72 orphelins ont été secourus, recevant en tout la somme de \$6,078,00.

Depuis la fondation de la société (38 ans) il a été payé aux membres malades, aux orphelins, aux veuves, ou aux héritiers, et pour frais funéraires, \$150,008,16.

La valeur actuelle de l'Union St-Joseph est de \$32,821,08 ; le nombre des membres actifs est aujourd'hui de 1151.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que M. P. Dupuy, fondateur de la *Semaine Religieuse* vient d'être l'objet d'une faveur spéciale de la part du Saint-Siège, et qu'il a reçu une croix de distinction accompagnée d'un bref et d'un diplôme, en récompense du dévouement dont il a fait preuve dans ses écrits pour la cause de la religion.

Nous félicitons cordialement M. Dupuy de ce témoignage bien mérité rendu au talent et à l'habileté avec lesquels il a pendant plus de six ans, dirigé une publication d'un genre nouveau dans notre pays, et les nombreux lecteurs de la *Semaine Religieuse* ont pu constater avec nous qu'il a su la rendre digne en tous points des encouragements qu'elle a reçus.

M. Dupuy, qui était resté notre collaborateur jusqu'à ces derniers temps, nous a laissé pour accepter une autre position dans laquelle nous lui souhaitons plein succès.

Nous donnons la liste des prêtres qui, dans le diocèse de Montréal, ont atteint le 50e anniversaire de sacerdoce depuis le commencement du siècle :

M. J. B. Dumouchel, 17 août 1827	M. J. B. Marcotte, 10 mars 1877
T. Kimber, 22 sept. 1831	M. Morin, 6 janv. 1878
Laurent Aubry, 15 août 1834	J. J. Vinet, 20 sept. 1878
B. Alinotte, 18 déc. 1834	encore vivant, 60 ans
T. J. Deguise, 18 déc. 1834	de sacerdoce.
J. G. Rocque, 24 sept. 1835	B. Ricard, 1 mars 1879
J. B. S. Germain, 15 sept. 1861	J. B. Labelle, 28 fév. 1880
R. D. Bruneau, 14 mars 1862	F. X. Marcoux, 6 mars 1880
N. Dufresne, 18 oct. 1862	T. L. Brassard, 5 sept. 1880
P. M. Mignault 18 oct. 1862	encore vivant.
L. Gagné, 10 oct. 1863	L. Regourd, 21 mai 1881
Ant. Manseau, 2 janv. 1864	F. Perrault, 24 sept. 1881
Ant. Duranseau, 9 oct. 1864	T. Brassard, 27 nov. 1881
J. Frs Gagnon, 12 oct. 1867	E. Birs, 1 avril 1882
L. M. Lefebvre 18 oct. 1868	B. Granjon, 22 déc. 1882
G. Aubry, 5 déc. 1869	V. Plinguet, } 21 sept. 1883
J. F. Aubry, 13 fév. 1870	E. Blyth, } 21 sept. 1883
E. Labelle, 13 oct. 1872	encore vivants.
Mgr. Ig. Bourget, 30 nov. 1872	A. Campion, 18 déc. 1884
décédé après 62 ans de	E. Normandin, 11 sept. 1886
sacerdoce.	encore vivant.
M. L. M. Brassard, 4 janv. 1874	P. Dowd, 20 mai 1887
T. Pepin, 3 oct. 1874	encore vivant.
R. P. P. Point, 20 mai 1876	J. Toupin, 23 déc. 1887
encore vivant, 63 ans de	encore vivant.
sacerdoce.	P. Lefebvre, 28 janv. 1888
M. J. A. Baile, 1 oct. 1876	encore vivant.
décédé après 61 ans de	R. P. J. Rézé, 9 juin 1888
sacerdoce.	encore vivant.
N. Trudel, 23 déc. 1876	

M. J. Quevillon, du diocèse de Montréal, et qui réside dans le diocèse de Springfield, a célébré son 50e anniversaire le 19 septembre 1879.

* * *

Ordination par Mgr l'Archevêque de Montréal, au Grand Séminaire, 15 juin 1889.

Tonsure. MM. J. A. Bourassa, W. J. Chauvin, A. J. Curotte, N.

L. Dubuc, F. X. J. Goyette, J. S. Larocque, A. J. Loisselle, A. J. Majeau, E. J. Roy, Montréal. D. J. Cameron, R. McKenzie, Antigonish ; M. J. Hogan, E. J. Hopkins, J. C. O'Hara, Brooklyn ; W. E. Sarmany, Chatham ; J. J. Fitzpatrick, J. J. Horsfield, W. F. Rubly, Dubuque ; T. F. Murray, Grands Rapides ; F. D. Kehoe, Hamilton, R. A. McDonald, T. P. Murphy, Kingston ; D. J. Downey, J. Murphy, C. A. Parent, London ; H. Boucher, P. L. Gravel, V. A. St-Germain, E. J. St-Germain, J. A. St-Laurent, Nicolet ; R. F. Pierce, Ogdensburg ; G. G. Schmalholz, Peoria ; W. J. McColl, Peterborough ; R. J. McEachen, Pontiac ; A. Carrier, J. F. Tracy, Providence ; C. H. Rosconi, St-Hyacinthe ; J. W. Dolan, M. A. Griffin, J. J. Howard, T. P. McDonnell, P. J. O'Malley, Springfield ; A. J. Hayes, J. Lechner, Syracuse ; C. J. Cremer, Toronto.

Ordres Mineurs. MM. J. C. Allard, J. G. Bastien, A. J. Préfontaine, Montréal ; J. M. Brown, Burlington ; M. A. O'Keefe, Chatham ; E. A. Lefebvre, Grands-Rapides ; J. E. Clark, Hartford ; P. J. Dubbel, Nesqually ; J. J. Papillon, Nicolet ; J. H. Driscoll, Ogdensburg ; E. J. Labrosse, Ottawa ; N. J. Mueller, Peoria ; D. J. Scollard, Peterborough ; J. J. McGinnis, Portland ; G. J. Juillard, Santa-Fé ; W. H. Adrain, L. J. Caisse, Springfield ; T. P. Gélinas, Trois-Rivières.

Sous-Diaconat. MM. E. J. Brien, J. W. Brophy, J. H. Forbes, M. J. Lafontaine, A. A. Larue, Montréal ; W. F. Kiely, R. McInnis, A. E. Monbourquette, Antigonish ; E. J. B. Magnan, Grands-Rapides ; P. Haley, Hamilton ; C. J. Killeen, Kingston, P. McCabe, London ; H. J. Bellefleur, Manchester ; M. W. Holland, Ogdensburg ; C. J. O'Reilly, Oregon City ; M. Roberge, Providence ; O. D. Bourdeau, A. R. Giroux, St-Boniface ; H. J. Chapdelaine, A. F. Keroack, St-Hyacinthe ; P. A. Gilberton, Santa-Fé ; L. H. Nicol, Sherbrooke ; M. J. Ahern, J. A. Fitzgerald, H. Hamelin, C. A. Sullivan, Springfield.

Diaconat. MM. L. I. Callaghar, A. J. Daigneau, A. L. Dequoy, M. J. Geoffrion, M. J. Jolicœur, L. F. Labrie, G. J. Lajeunesse, A. P. Quesnel, Montréal ; E. P. Wallace, Chatham ; J. P. Broz, T. Dullard, Dubuque ; R. D. Maloney, Hamilton ; W. R. Hogan, Oregon City ; G. F. Whilbs, Peterborough ; D. E. Doran, M. J. Owens, Providence ; R. J. Lamoureux, E. P. Noiseux, St-Hyacinthe ; W. F. Grace, W. F. Hartigan, J. J. Mullen, Springfield.

Prétrise. M. J. D. Cécylre, Montréal ; Rév. Père P. H. Peters, C. S. C.

Ordination par Mgr l'Archevêque de Montréal, dans la chapelle des Sœurs du S. Cœur, Sault-au-Récollet.

Diaconat. M. J. W. Casey, Montréal. 16 juin 1889.

LA CATHÉDRALE

Œuvre du centin mensuel.

Les travaux de la cathédrale avancent rapidement. Si l'entrain continue, ce monument sera bientôt achevé. Il suffira de trois ou quatre ans pour qu'il puisse servir au culte.

On n'ignore pas, toutefois, que ce résultat tant désiré, sera obtenu à la condition que les fonds nécessaires ne manquent point. L'aide pécuniaire de la population catholique est indispensable. Ce n'est pas que chacun soit obligé de donner beaucoup. Vu le grand nombre de catholiques de ce diocèse, il a été calculé qu'un centin par mois pendant deux ans de la part de tous, assurerait le parachèvement de la cathédrale.

Pourquoi toutes les familles catholiques ne feraient-elles pas ce léger sacrifice ? La plupart d'entre elles ne peuvent nier qu'elles sont en état de le faire ; l'honneur de la religion devrait les y déterminer, elles trouveront d'ailleurs, dans l'œuvre du centin mensuel le moyen de donner la petite aumône demandée.

Cette œuvre, commencée l'hiver dernier dans quelques paroisses de la ville, est proposée à tout le diocèse. L'organisation se fait actuellement dans les paroisses où se rend Monseigneur l'Archevêque pour sa visite pastorale ; elle se complètera cet été à la ville ; et, il y a lieu d'espérer qu'à la fin de l'année, elle sera générale dans le diocèse.

Voici le résultat de l'œuvre dans les paroisses où elle est établie :

Notre-Dame,	paroisse	\$716.08
	Bon Pasteur	105.90
Ste-Brigide,	paroisse	623.72
St-Jacques	"	451.03
	Miséricorde	100.00
Laprairie,	paroisse	160.58
Sacré-Cœur	"	159.25
St-Joseph,	"	144.45
St-Louis,	"	121.13
	Acad. St-Louis de Gonzague	25.08
N. D. de Grâce,	Congrégation N. D., maison-mère	61.00
	Collège de la Côte des Neiges	30.00

Sault au Récollet, Couvent du Sacré-Cœur	50.00
Hochelaga, paroisse	25.00
Ste-Philomène, “	5.80
St-Clet, “	5.00
Divers	25.00

Total \$2,608.92

Catholiques du diocèse, donnez tous pour le parachèvement de la cathédrale 25 cents payés immédiatement ou par versements mensuels d'un centin.

Montréal, 18 juin 1889.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome.— Sa Sainteté, qui s'est toujours spécialement occupée des œuvres catholiques en faveur des ouvriers, vient de destiner une somme très forte à l'achat d'un palais de Rome pour y installer le cercle artistique ouvrier.

Ce cercle, qui compte environ 5,000 membres, est très florissant. On y a établi des écoles du soir pour l'étude des langues et du dessin, et on y donne l'enseignement supérieur aux jeunes ouvriers.

En outre, l'association a déjà fait bâtir plusieurs maisons ouvrières, elle possède une banque de prêts aux ouvriers et petits négociants et une caisse de secours qui distribue chaque mois environ 1,500 francs aux membres malades ou nécessiteux du cercle.

Le palais que le Saint-Père destine au cercle est actuellement occupé en partie par Mgr le vice-gérant de Rome.

— Dans une séance ordinaire tenue le 25 mai, la Sacrée-Congrégation des Rites, a décidé de demander un supplément d'informations et de nouveaux documents, avant de se prononcer sur la double supplique dont elle a été saisie relativement à la reconnaissance du fait de l'apparition de Notre-Dame de Lourdes et à la concession d'un office propre destiné à en célébrer la mémoire. Quelque pénible que soit ce nouveau délai pour la piété des fidèles, on ne pourra qu'admirer encore une fois la haute sagesse de la cour de Rome et les précautions extrêmes dont elle se fait une règle avant de se prononcer sur ce qui touche aux croyances religieuses.

La captivité du Vatican ne permettant pas au Pape d'aller habiter les résidences d'été qui sont ses propriétés : le Quirinal, Castelgondolfo, la villa de Porto d'Anzio, il a été décidé, pour

procurer à Sa Sainteté un changement d'air favorable sans sortir du Vatican, d'aménager pour son habitation, au moins pendant les longues journées d'été, -- le soir il rentrerait dans ses appartements ordinaires -- le casino de Pie IV, qui se trouve de plain-pied avec les jardins du Vatican et qui confine avec la lièzière d'un gracieux bosquet. Ainsi, sans avoir à traverser les longues galeries et à descendre les escaliers qui, des appartements pontificaux actuels, conduisent au jardin, Sa Sainteté pourra aisément interrompre de temps à autre ses graves occupations et se promener librement dans les allées voisines du casino de Pie IV. C'est le seul délassement qu'il sera donné à Notre Saint-Père de prendre pendant la pénible saison où les personnalités de l'Italie officielle vont s'empressez du fuir Rome et son *climat fatal*. On ne peut que regretter profondément la dure condition où l'auguste vieillard se trouve réduit, et, d'autre part, admirer le soin que prend de lui la Providence, qui le conserve plein de force encore et de santé aux vœux des catholiques.

— S. Eminence le cardinal Lavignerie vient d'adresser au Saint-Siège la demande d'ériger en archiconfrérie et d'enrichir d'indulgences et de privilèges particuliers la confrérie de Notre-Dame des Esclaves, que Son Eminence a instituée en Afrique et qui, par l'objet même de l'œuvre, est destinée à se propager dans le monde entier.

France. — Nous lisons dans le *Bulletin du Vœu national* :

Pendant l'année 1888, nous avons reçu 299 pèlerinages, auxquels ont pris part 78,200 personnes; ce qui porte à 2,726 le nombre des pèlerinages accomplis depuis 1876; 6,300 prêtres ont célébré la messe dans le sanctuaire; on y a distribué 72,500 communions; 170,268 personnes ont assisté aux offices ordinaires; on a recommandé aux prières quotidiennes, soit diurnes, soit nocturnes, 685,162 intentions; 22,864 actions de grâces ont été demandées et 94,278 visiteurs sont venus demander des cartes d'entrée dans le chœur.

Durant les onze premiers mois de 1888 (les notes de décembre nous manquent encore), 4,316 adorateurs, dont 612 prêtres ou religieux ont passé la nuit devant le Saint-Sacrement, et 142 nuits ont été occupées par des pèlerinages.

— Une belle parole de Mgr Boyer, évêque de Clermont: "Oui Léon XIII aime notre chère patrie. Il est le seul souverain qui, depuis nos malheurs, nous soit resté constamment fidèle. Et voici qu'il vient de couronner la France d'une gloire nouvelle en mettant à la tête de la Croisade contre l'odieux esclavage africain, l'illustre Cardinal français dont le cri d'alarme a ému l'Europe et éveillé, au sein de toutes les nations chrétiennes, un sentiment d'immense pitié pour ces millions d'infortunés qui, dans ce siècle de liberté, sont condamnés à toutes les tortures de l'esclavage.

Léon XIII lui a répondu : “ Nous avons appris avec plaisir que vous vous prépariez à célébrer de grandes solennités en l'honneur de l'auguste Vierge Marie et à la mémoire du saint et glorieux Pontife Urbain II ; vous voulez profiter de cette circonstance pour promouvoir l'œuvre, entreprise aujourd'hui, de l'anti-esclavagisme africain. Il Nous plaît d'espérer que ce ne sera pas sans fruit que l'on fera revivre le souvenir du passé, et qu'il ne sera pas stérile, l'exemple de ceux que l'illustre Pontife enflamma par son autorité et par sa charité. Que l'on apprenne par cet exemple à travailler avec une égale ardeur à la délivrance des malheureux Africains. — On sait avec quelle sollicitude Nous patronons cette entreprise, car il s'agit ici du salut d'un grand nombre d'hommes et de la gloire du nom chrétien. Aussi louons Nous et approuvons Nous vos efforts et le zèle de tous ceux qui vous prêteront leur concours.

LES DEUX NOUVEAUX MARTYRS

LE VÉNÉRABLE GABRIEL PERBOYRE
DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION DITE DES LAZARISTES,
1802-1840. •

(Suite).

Cependant le moment du triomphe approchait. Le 11 septembre 1840, la décision de l'Empereur arriva. L'usage en Chine est qu'elle soit exécutée immédiatement, et que l'on conduise les condamnés au pas de course vers le supplice. Deux hommes les entraînent, au son des cymbales. C'est ainsi que M. Perboyre fut mené au gibet ; et de même que son divin Maître, ce fut en compagnie de plusieurs malfaiteurs. Ses mains, attachées derrière le dos, tenaient une longue perche qui portait écrit son arrêt de mort, comme pour rappeler l'inscription de la Croix. Chose surprenante : il avait repris ses forces, ses plaies ne paraissaient plus ; et son visage brillait d'un éclat céleste, pendant qu'il récitait des prières à demi-voix.

Arrivé au lieu de l'exécution, il se mit à genoux ; les spectateurs, attirés par le bruit des cymbales, furent émus de voir cette attitude recueillie ; déjà, connaissant sa patience, ils murmuraient de ce qu'on allait tuer cet homme *égal aux dieux*. Un chrétien qui était là et qui cachait ses larmes, les entendit s'écrier : “ Voilà l'Européen qui se met à genoux et qui prie. ”

Quand on eut décapité les autres prisonniers, on dépouilla le confesseur de la robe rouge des condamnés, dont il était revêtu, et on ne lui laissa qu'un caleçon ; puis on le lia au gibet où il

devait être étranglé. Ce gibet avait la forme d'une croix, et on l'y attacha les jambes repliées, en sorte qu'on eût dit qu'il était à genoux en l'air. Pour lui faire sentir les horreurs de la mort, le bourreau tordit deux fois la fatale corde, avant de lui donner le coup décisif. Il semblait conserver un reste de vie, un satellite pour l'achever, le frappa violemment dans le bas ventre, lui imprimant ainsi un dernier trait de similitude avec le Sauveur percé d'une lance.

On ne peut s'empêcher d'être frappé de tous ces traits de ressemblance entre la Passion du Maître et celle du disciple. Comme son Maître, M. Perboyre, ayant eu une sorte d'agonie avec une apparition céleste, fut vendu par un des siens, traîné de tribunal en tribunal, revêtu d'habits de dérision, condamné injustement à mort, mené au supplice avec des malfaiteurs, attaché à une croix un vendredi ; — et enfin, frappé encore par un dernier coup.

Comme lui aussi il fut glorifié dans sa mort ; son corps, loin de présenter l'aspect horrible d'un homme étranglé, avait une beauté supérieure à celle qu'il avait vivant. Sa figure n'était point livide ; ses yeux au lieu de sortir de leur orbite, étaient modestement baissés. Sa langue n'avancait point hors de la bouche, qui semblait sourire ; et dans ses membres on ne voyait plus de traces de cruels traitements qu'il avait subis. Enfin autour de sa tête était une auréole lumineuse, que virent un grand nombre de témoins, et d'autant mieux que le corps resta jusqu'au lendemain sur le gibet.

Au spectacle de ces prodiges, un païen se convertit aussitôt. Les vêtements du martyr, et surtout son précieux corps, furent achetés par les chrétiens aux satellites, qui échangèrent le cercueil véritable contre un autre rempli de terre. Ces chrétiens lavèrent avec vénération ce saint corps qui avait tant souffert et le revêtirent de riches habits ; puis ils l'ensevelirent à côté de ce même M. Clet, avec lequel M. Perboyre avait eu, dans sa vie et dans sa mort, tant d'analogies, et dont il avait voulu visiter le tombeau. *Amabiles in vitâ suâ, in morte quoque non sunt divisi* (II Reg., 1, 23). Comme pour symboliser la gloire qui couronne les souffrances des martyrs, des plantes épineuses et de brillantes fleurs entrelacées s'élevèrent sur cette tombe.

L'héroïque confesseur n'avait pas trente-neuf ans ; quand on songe qu'à quinze ans il n'avait pas commencé ses études, on admire comment, dans un temps relativement si court, il a pu, après les avoir faites, exercer les fonctions de professeur dans un petit et dans un grand séminaire, de supérieur d'un collège, de directeur du noviciat, et enfin de missionnaire en deux résidences.

(A suivre).

NOUS RECOMMANDONS A VOS PRIERES



C'est une bonne et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.
II March., XII, 46.

Sœur Marie-Amable (Anne Hannon), des SS. Noms de J. M.
Sœur Marie-Céline Primeau, des Sœurs de Charité.
J. B Labelle.
W. H. P. Cusson.

DE PROFUNDIS.

VIGNOBLES CANADIENNES

Comte d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par
Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les
Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Pro-
vince de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour
prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE,
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CYCLORAMA DE JERUSALEM

LE JOUR DU CRUCIFIEMENT

La plus grande Exposition permanente du Dix-Neuvième Siècle

SPECTACLE RELIGIEUX, INSTRUCTIF ET AMUSANT

SITUÉ DANS LA ROTONDE

COIN DES RUES STE-CATHERINE ET ST-URBAIN

OUVERT DURANT LA SEMAINE

De 9.00 A. M. à 10.30 P. M.

LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriuellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THIÉRIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.
Téléphone No 1399. Prix Modérés. Spécialité : Embaumer.

QUERY FRERES
ARTISTES-PHOTOGRAPHES
EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.
Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.
Aussi Bourrelets en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez L. J. A. SURVEYER, 1508, Notre-Dame.

CHARLES A. BRIGGS
CHAPELIER et MANCHONNIER
MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc
2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER
DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS
ETABLÉ EN 1850
132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS
FONDÉE EN 1870
DAY & DEBLOIS
FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude " BEAUPRÉ " pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourrel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE, - MONTREAL

LA ROYALE

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm FATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. ST-CYR,
agents du département français.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossois, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,
POTEAUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITÉ

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1869

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,
MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

*Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.*

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King.

MONTREAL, P. Q.

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le vingt-cinquième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 17 Juillet 1889, à 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS : \$50,000,00

GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 do	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Amenblements.....	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,050.00
200 Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940
Enseigne du Godebard Doré, **MONTREAL.**

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

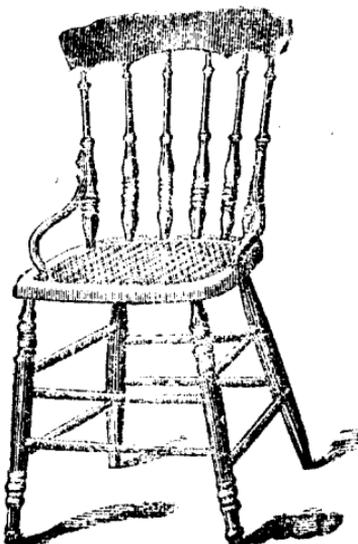
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPECIALITÉ :
BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :
PIN, EPINETTE, PRÛCHE, BOIS BLANC, ETC.
TELEPHONE 1174 B.
107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ÉTABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG, ÉCOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$1,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. | W. M. RAMSAY, gerant.

C. S. GAGNIER PEINTRE DECORATEUR
TAPISSIER
No 21 RUE VITRE No 21
MONTREAL.
ÉTABLIE EN 1850.

A. HURTEAU & FRERE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Convents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers, etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.